

### Une usine d'eau lourde pour le Québec

Le ministre de l'Énergie, M. Donald Macdonald a annoncé que le Gouvernement fournira les fonds nécessaires à la construction au Québec d'une usine capable de produire 800 tonnes d'eau lourde par année, à proximité de l'emplacement du réacteur de Gentilly. Une fois construites, ces installations devraient pouvoir répondre à la demande d'eau lourde, tant au Canada qu'à l'étranger, pour plusieurs années.

Quoi qu'il en soit, les extrapolations indiquent que l'industrie nucléaire CANDU continuera de croître avec les années et que la demande d'eau lourde augmentera encore davantage. Le Gouvernement a décidé que, dans quelques années, lorsque le moment sera venu de construire à ses frais une autre usine d'eau lourde pour appuyer le programme nucléaire, c'est au Manitoba ou en Saskatchewan qu'elle serait construite en un endroit approprié.

### Accord Canada-Chine

Les mécanismes administratifs permettant de s'occuper des demandes de citoyens chinois désireux d'émigrer au Canada et dont les requêtes ont été parrainées ou inscrites par des parents en notre pays ont maintenant été mis sur pied, a annoncé récemment le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras.

Un accord entre le Canada et la République populaire de Chine pour faciliter la réunion de ces familles a été signé le 24 octobre dernier. Les premières demandes sont actuellement à l'étude, après des consultations entre l'ambassade canadienne à Pékin, les autorités chinoises et deux agents d'immigration du Canada qui sont allés en Chine spécialement pour amorcer ce programme. Les consultations ont débuté deux jours après la signature officielle de l'accord, au cours de la visite du premier ministre Trudeau en Chine.

"Il faudra, en premier lieu, a déclaré M. Andras, étudier quelque 3,000 demandes d'immigration, concernant quelque 6,000 parents, soumises depuis que des relations diplomatiques ont été établies entre le Canada et la République populaire de Chine. La

priorité sera accordée aux demandes déposées à notre bureau de Hong Kong."

Toutefois, il est très difficile d'établir le temps qu'on devra consacrer à l'étude de ces demandes en raison des facteurs suivants: le lieu de résidence des immigrants en Chine, leur adresse exacte, la distance à parcourir entre l'endroit de l'entrevue et celui de l'examen médical, ainsi que le temps requis par le service postal pour acheminer le courrier à l'ambassade du Canada à Pékin.

M. Andras a expliqué que tout citoyen canadien ou tout individu déjà admis au Canada comme résident permanent peut parrainer ou désigner des parents de la République populaire de Chine, au même titre que le parrain ou le proposant de parents résidant dans quelque autre partie du monde.

A l'heure actuelle le Canada compte plus de 50,000 Chinois. C'est un des plus anciens groupes ethniques de notre pays. Selon certaines études, les premiers Chinois sont arrivés au Canada il y a 115 ans pour travailler dans les mines de l'Ouest canadien. Plusieurs autres ont contribué au développement de cette partie du Canada en travaillant à la construction du tronçon occidental du Canadien-Pacifique. La majorité de ces travailleurs sont demeurés en Colombie-Britannique une fois le travail terminé, cependant que d'autres se sont installés dans les Prairies et dans l'Est du Canada.

L'immigration chinoise au Canada, qui avait ralenti au début du siècle, a de nouveau augmenté entre 1962 et 1967, période où des changements ont été apportés à notre politique d'immigration. Plus de la moitié de nos immigrants venus de Chine ont été admis au Canada au cours des dix dernières années.

### Le Canada prolonge sa participation à l'UNFICYP

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le Gouvernement a décidé de prolonger pour une période additionnelle de six mois la participation canadienne à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Le personnel du contingent

canadien, qui comptait 580 personnes en mai 1973, pourra toutefois être réduit à 490 dans le cadre d'une réduction globale de 25 p. cent de l'effectif de la Force.

Cette réduction fait partie intégrante d'un projet ayant trait au rôle et aux responsabilités futurs de la Force élaboré par M. Kurt Waldheim, Secrétaire général des Nations Unies, en collaboration avec les autorités cypristes. Les modifications inhérentes à ce projet entraîneraient une restructuration de la Force qui mettrait l'accent sur des mesures comme la négociation et la persuasion tout en réduisant l'importance accordée au déploiement et à l'intervention de troupes des Nations Unies sur le terrain. Les autorités cypristes grecques et turques pourraient ainsi assumer elles-mêmes une plus grande responsabilité au chapitre du maintien de la paix dans l'île.

M. Sharp a souligné que le Canada accorde son appui à la Force des Nations Unies et a précisé que l'incapacité des forces armées des deux parties à parvenir à une "déconfrontation" militaire a démontré de façon manifeste la nécessité de maintenir une présence des Nations Unies si l'on veut éviter les scènes de violence intercommunales.

Le personnel qui compose la Force vient de l'Australie, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Finlande, de la Suède et du Canada. Le contingent canadien est le deuxième en importance. L'unité canadienne actuellement en service à Chypre est le 2e bataillon du *Royal Canadian Regiment*, lequel est ordinairement en poste à la Base de Gagetown.

### Imposition de droits d'aéroport

Des droits d'aéroport, de l'ordre de \$2.80 par passager prenant l'avion dans tous les aéroports canadiens exploités par le ministère des Transports, seront imputés aux transporteurs aériens à compter du 1er janvier 1974 ou aussitôt que les modalités administratives auront été réglées, a annoncé le ministre des Transports, M. Jean Marchand.

Cette décision a été prise au terme d'études menées par le ministère pour déterminer les moyens de compenser le coût croissant de l'aménagement des